

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 15 avril 2014
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	Pike River
	Richard Burcombe, maire de	Lac-Brome
	Louis Dandenault, maire de	Sutton
	Normand Delisle, maire de	Brigham
	Jacques Ducharme, maire de	Frelighsburg
	Josef Hüsler, maire de	Farnham
	Pierre Janecek, maire de	Dunham
	Yves Lévesque, maire de	Bedford (V)
	Robert Nadeau, maire d'	Abercorn
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de	Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse de	East-Farnham
	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
Mme	Lucille Robert, représentante de	Cowansville
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire de	Brome
Mme	Ginette Simard Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire de	Bedford (CT)
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fautoux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 mars 2014
4. Dépôt des états financiers 2013 et présentation du rapport du vérificateur, par RCGT
5. Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi, présentation de Kim Lewis
6. Rapport du comité de transport collectif et adapté du 8 avril :
 - 6.1. Rapport statistique 2013 (disponible sur BOX)
 - 6.2. Autorisation de cession du contrat du transporteur *Autobus M.B.G. Lussier 9145-2839 Québec inc.* et engagement à négocier une nouvelle entente avec *Les promenades de l'Estrie inc.*
7. Rapport du comité de sécurité incendie du 3 avril :
 - 7.1. Révision du schéma de risques en sécurité incendie – effets du retard de la révision
 - 7.2. Mise à jour des données de la révision du schéma de risque en sécurité incendie : demande formulée par le Ministère de la sécurité publique
 - 7.3. Demande adressée à la centrale 9-1-1 de CAUCA afin de finaliser le projet 10-16, 10-17 en collaboration avec le service de sécurité incendie de Bedford
8. Dépôt et adoption du rapport annuel 2013 en sécurité incendie
9. Rapport du comité d'aménagement du 9 avril :
 - 9.1. Réflexion régionale concernant l'implantation d'équipements de gestion des matières résiduelles – suivi à donner à la résolution de contrôle intérimaire
 - 9.2. Échéancier des consultations et dépôt réglementaire - RÉGES
 - 9.3. Remboursement des frais juridiques par la municipalité jugée fautive ou négligente en matière de non-respect de délai réglementaire
 - 9.4. Demande d'avis à la CPTAQ : A-35 à Pike-River
 - 9.5. Certificats de conformité :
 - 9.5.1. Règlement 698-11-1 – Ville de Bedford
 - 9.5.2. Règlement 699-11-4 – Ville de Bedford
 - 9.5.3. Règlement 700-11-1 – Ville de Bedford
 - 9.5.4. Règlement 701-11-1 – Ville de Bedford

- 9.5.5. Règlement 153-1 – Stanbridge Station
- 9.6. Consultation publique – projet de règlement 06-1013 visant l'intégration de Bromont au SAD : nomination des commissaires
- 10. Certificats de conformité :
 - 10.1. Refonte réglementaire de Pike-River – règlements 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08 0813, et 09-0813
 - 10.2. Règlement 455 – ville de Farnham
- 11. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 9 avril :
 - 11.1. PARSIS suivi : compte-rendu du colloque du 27 mars et plan d'actions de B-M
 - 11.2. Invitation de la CSVDC au colloque sur la gouvernance des organismes publics et parapublics
- 12. Rapport du comité de sécurité publique du 14 avril :
 - 12.1. Campagne de sécurité pour les cyclistes et automobilistes
 - 12.2. Rapport bimestriel
 - 12.3. Nouvelle répartition des effectifs de patrouille
 - 12.4. Souper bénéfique de la Sûreté du Québec - Estrie
- 13. Distribution aux municipalités membres du surplus accumulé de la pépinière de feuillus
- 14. Octroi du contrat pour la réalisation du levé topographique aérien lidar des sites de carrières et sablières et autorisation de signature
- 15. Entretien des systèmes de chauffage / ventilation / climatisation de l'édifice : renouvellement du contrat avec Servisys
- 16. Nomination de la présidence du comité culturel
- 17. Rapport du comité administratif du 2 avril :
 - 17.1. Comptes à payer
 - 17.2. Octroi du contrat d'assurance collective pour le regroupement Estrie-Montérégie
 - 17.3. Postes Canada : Interruption du service porte-à-porte
- 18. Politique 2014 et nomination des représentants pour les tournois de golf
- 19. Invitation à tous les DG municipaux pour la rencontre du 28 avril PM
- 20. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour avril / mai
- 21. Correspondance
- 22. Questions diverses :
- 23. Deuxième période de questions du public
- 24. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

126-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
 APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
 ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2014

127-0411

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
 APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
 ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 mars 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013 DE LA MRC

128-0411

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe dépose au conseil les états financiers consolidés de la MRC au 31 décembre 2013 et son rapport de vérification;

**EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
 APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
 ET RÉSOLU :**

D'accepter le dépôt, par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, des états financiers de la MRC au 31 décembre 2013 et du rapport de vérification et d'en transmettre copie au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

**AUTORISATION DE CESSION DU CONTRAT DU TRANSPORTEUR AUTOBUS
M.B.G. LUSSIER 9145-2839 QUÉBEC INC. ET ENGAGEMENT À NÉGOCIER UNE
NOUVELLE ENTENTE AVEC LES PROMENADES DE L'ESTRIE INC.**

129-0411

CONSIDÉRANT que le transporteur *Autobus M.B.G. Lussier 9145-2839 Québec inc.* souhaite céder son contrat de transport adapté et collectif par autobus intervenu avec la MRC Brome-Missisquoi le 18 décembre 2012 (ci-après le « **Contrat** ») à l'entreprise *Les Promenades de l'Estrie inc.*, légalement constitué et ayant son siège social au 4740, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 104, Québec (Québec), J1P 2J9;

CONSIDÉRANT que la disposition 5.1 contenue au Contrat stipule que le transporteur « *ne peut ni céder ni transférer ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable* » de la MRC;

CONSIDÉRANT que le transporteur *Les Promenades de l'Estrie inc.* s'engage à honorer tous les engagements contenus au dit Contrat, jusqu'à son échéance le 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'afin de garantir un service de transport adapté et collectif sur son territoire, la MRC s'engage à négocier, en temps opportun, une nouvelle entente à long terme similaire à celle conclue avec le transporteur *Autobus M.B.G. Lussier 9145-2839 Québec inc.* avec le transporteur *Les Promenades de l'Estrie inc.*

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la cession du Contrat de transport adapté et collectif par autobus du transporteur *Autobus M.B.G. Lussier 9145-2839 Québec inc.* au transporteur *Les Promenades de l'Estrie inc.*, le tout conformément à la disposition 5.1 du Contrat.

D'autoriser le service de transport à négocier les termes d'une nouvelle entente à long terme avec le transporteur *Les Promenades de l'Estrie inc.* avant la fin du présent Contrat, soit le 31 décembre 2014.

ADOPTÉ

**MISE À JOUR DES DONNÉES DE LA RÉVISION DU
SCHÉMA DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE :
DEMANDE FORMULÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

130-0411

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder à la révision de son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie lors de sa sixième (6^e) année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que ledit schéma en est à sa huitième (8^e) année de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont ne possède toujours pas l'exonération prévue par la loi, car elle n'a pas été intégrée au schéma de la MRC;

CONSIDÉRANT que le retard quant au processus de révision actuelle provient du fait que certaines municipalités tardent à fournir les données nécessaires au coordonnateur en incendie de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces données sont essentielles afin de (i) mettre à jour le portrait en sécurité incendie, (ii) établir un diagnostic sur la situation et (iii) mettre à jour les plans locaux de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que ces données devraient se retrouver dans les bases de données du logiciel en incendie Première Ligne;

CONSIDÉRANT que ledit logiciel a été acquis par l'ensemble des services d'incendie du territoire, notamment afin que les données puissent être accessibles à l'élaboration des rapports annuels et la révision du schéma par la MRC;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, l'utilisation et la structure des données dans le logiciel Première Ligne demeurent très variables d'un service d'incendie à l'autre;

CONSIDÉRANT que l'enjeu actuel et futur passe par une utilisation régulière et adéquate du logiciel Première Ligne par l'ensemble des services incendie de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

D'informer les municipalités locales qu'en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la Sécurité incendie*, ces dernières ont l'obligation de fournir les données nécessaires pour la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

D'informer les municipalités que les données des tableaux de révision pour les années 2012 et 2013 doivent être fournies avant le 2 mai 2014.

De demander à tous les services d'incendie de la MRC d'utiliser régulièrement et adéquatement le logiciel Première Ligne afin d'y inscrire les données nécessaires à l'élaboration des rapports annuels et de la révision du schéma, et ce, à partir de maintenant.

Que le coordonnateur du schéma de la MRC travaille avec les services afin d'élaborer une nomenclature unique pour tous les utilisateurs.

ADOPTÉ

**DEMANDE ADRESSÉE À LA CENTRALE 9-1-1 DE CAUCA AFIN DE FINALISER LE
PROJET 10-16, 10-17 EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE DE
SÉCURITÉ INCENDIE DE BEDFORD**

131-0414

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi ne possède qu'une fréquence régionale pour les communications radio lors des appels d'urgence en incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a toujours une problématique importante de communication lors d'événements majeurs où plusieurs services sont requis, car la fréquence devient inutilisable et tous les intervenants ne peuvent confirmer ou infirmer leur présence en entraide;

CONSIDÉRANT que cette problématique peut avoir des conséquences majeures sur la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT qu'un projet est en cours depuis 2012 entre le service de sécurité incendie de Bedford et la centrale 9-1-1 CAUCA, mais cette dernière ne fait pas de ce projet une priorité;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De demander à la centrale 9-1-1 de CAUCA de finaliser le projet 10-16, 10-17 sans communication verbale en collaboration avec le service de sécurité incendie de Bedford dans les plus brefs délais.

ADOPTÉ

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE SÉCURITÉ INCENDIE 2013

132-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU :**

De déposer auprès du ministre de la Sécurité publique le rapport annuel de sécurité incendie 2013 de la MRC Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

**RÉFLEXION RÉGIONALE CONCERNANT L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS DE
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – SUIVI À DONNER À LA RÉOLUTION
DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

133-0411

CONSIDÉRANT que le 18 mars dernier, le conseil des maires a adopté une résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire temporairement (pour une période de 90 jours)

l'implantation de tous nouveaux équipements de gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC Brome-Missisquoi (rés. 96-0314);

CONSIDÉRANT que le service de l'aménagement du territoire a débuté une analyse afin d'identifier les équipements existants sur l'ensemble du territoire et de connaître l'encadrement réglementaire local et régional actuel;

CONSIDÉRANT que la réglementation locale ne prévoit pas toujours de zone ou de classes d'usages pour ce type d'équipements, permettant ainsi l'implantation sans cadre défini;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut uniquement interdire un projet visant l'implantation d'équipement de gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire si ceci est prévu expressément au niveau régional.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU**

De réaliser une planification régionale afin que la MRC se dote d'un cadre normatif où une interdiction claire et spécifique sur l'implantation d'équipements de gestion des matières résiduelles sur certains territoires pourrait être prévue.

D'informer les municipalités qui souhaitent permettre l'implantation de tel équipement, de communiquer avec la MRC dans les meilleurs délais afin que le ou les territoires visés dans leur municipalité puissent être identifiés à la réglementation régionale.

ADOPTÉ

ÉCHÉANCIER DES CONSULTATIONS ET DÉPÔT RÉGLEMENTAIRE – RÉGES

134-0414

CONSIDÉRANT la conclusion qui fut dégagée lors du lac-à-l'épaule tenu le 31 mars 2014 eu égard à l'importance d'agir au niveau de la prévention et des actions à entreprendre pour améliorer la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT que tous consentent au fait que la croissance d'une communauté passe par une eau de qualité et en quantité;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre le travail, notamment les consultations avec les différents intervenants;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

D'adopter l'échéancier de travail ci-dessous :

- Poursuivre les consultations des intervenants
 - 16 avril 2014: 2^e rencontre UPA
 - 22 ou 29 Mai 2014 : promoteurs immobiliers et firmes d'ingénierie
 - 16 Juin 2014 : population générale
 - Août : Co Amé + conseil = nouvelle version REGES 2.Net 0
 - 22-23-29-30 sept et 1-2 oct : conseils mun. (3 secteurs : Est/Ouest/Centre)
- Évaluer les visites de terrain par les stagiaires de bandes riveraines à l'été 2014.
- 9 oct. 2014 (13h à 19h) : Colloque pour entériner les mesures et objectifs.
- 21 oct. 2014 : Adoption finale REGES (objectifs, mesures, application et les indicateurs de suivi).

ADOPTÉ

DEMANDE D'AVIS À LA CPTAQ: A-35 À PIKE RIVER

135-0414

CONSIDÉRANT que la CPTAQ a transmis le 17 mars 2014 une demande à la MRC pour avis de conformité dans le dossier 406921 sur le territoire de la municipalité de Pike River visant le parachèvement de l'autoroute 35 ;

CONSIDÉRANT que la demande du Ministère des Transports du Québec (MTQ) vise l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie

approximative de 20,69 hectares correspondant à plusieurs lots du cadastre du Canton de Stanbridge, circonscription foncière de Missisquoi ;

CONSIDÉRANT que ce dossier vise à préciser l'avis 349908, rendue par la CPTAQ, qui prévoyait une demande pour une utilisation à des fins autre que l'agriculture et avait omis d'inclure un avis pour aliénation;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont identifiés dans l'avis 349908 ainsi que dans le décret gouvernemental 598-2007;

CONSIDÉRANT que cette portion du tracé aura pour effet d'enclaver environ 78 hectares de terres agricoles actives;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE RAYMOND
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

D'indiquer à la CPTAQ que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi :

- 1) Est d'accord avec les objectifs de l'autoroute 35;
- 2) Privilégie le tracé initial, mais s'oppose au tracé révisé, notamment en raison de l'enclavement (et de la perte de productivité) de plusieurs terres agricoles très fertiles;
- 3) Procède, par les présentes, à une demande d'accès à l'information auprès de la CPTAQ afin d'obtenir sa procédure de consultation de Pike-River et de la MRC en 2007.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 698-11-1 – VILLE DE BEDFORD

136-0414

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2014 le règlement numéro 698-11-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement relatif au **plan d'urbanisme** numéro 698-11 vise à modifier le plan des affectations par l'ajout dans la légende de l'affectation agricole afin de faire le lien avec ce qui est illustré sur le plan;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 698-11-1 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 699-11-4 – VILLE DE BEDFORD

137-0414

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2014 le règlement numéro 699-11-4;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 699-11 vise à:

- Ajouter des dispositions pour les véhicules usagés pour la catégorie d'usage Services reliés à la vente de véhicules et de pièces (C3-2) ;
- Encadrer les activités d'entreposage, de conditionnement et de transformation de produits agricoles et forestiers en zones urbaines (groupe A-4).
- Préciser certaines dispositions visant à encadrer les usages et constructions dans une marge de recul ;
- Ajout de dispositions relatives au stationnement, à l'affichage, aux constructions accessoires ;
- Permettre et encadrer pour la zone CA-1 la présentation de spectacles ;
- Permettre l'usage services reliés aux véhicules lourds dans la zone CB-1 ;
- Permettre l'usage activités éducatives intérieures dans les zones PB-3, PB-6 et PB-7.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 699-11-4 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 700-11-1 VILLE DE BEDFORD

138-0414

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 8 avril 2014 le règlement numéro 700-11-1;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement modifiant le règlement de **lotissement** numéro 700-11 vise à préciser pour certains usages ou zones les dispositions relatives aux dimensions des terrains entièrement desservis.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 700-11-1 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 701-11-1 VILLE DE BEDFORD

139-0414

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 12 mars 2014 le règlement numéro 701-11-1;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de **construction** numéro 701-11 vise à ajouter des dispositions relatives aux mesures de protection autour des excavations;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De recommander au conseil de déclarer le règlement numéro 701-11-1 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 153-1 STANBRIDGE STATION

140-0414

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge Station a transmis à la MRC le 20 mars 2014 son règlement 153-1 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de **zonage** numéro 153 vise à:

- Modifier la grille des usages et des normes de la zone I-1 afin d'y permettre notamment entreprise d'excavation et terrassement, établissement relié à la restauration, usage communautaire et d'utilité publique.
- Ajouter des dispositions pour encadrer l'entreposage extérieur.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 153-1 de la municipalité de Stanbridge Station **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

FORMATION POUR LES ÉLUS SUR LA LPTAA

Madame Nathalie Grimard informe les maires que la CPTAQ offre une formation gratuite aux élus sur la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). En ce sens, un courriel sera acheminé d'ici quelques jours afin de proposer des dates aux élus afin d'organiser une telle formation.

CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT 06-1013 VISANT L'INTÉGRATION DE BROMONT AU SAD : NOMINATION DES COMMISSAIRES

141-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De nommer les élus suivants à titre de commissaires afin de tenir une consultation publique relativement au projet de règlement 06-1013 visant l'intégration de Bromont au schéma d'aménagement révisé 2^e remplacement de la MRC Brome-Missisquoi le 5 juin prochain à compter de 19h00 à l'hôtel de ville de Bromont, le tout, tel que prévu aux articles 53 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* : Monsieur Arthur Fauteux (préfet), Madame Sylvie Raymond, Messieurs Réal Pelletier et/ou Louis Dandenault.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENTS 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813 ET 09-0813—PIKE RIVER

142-0414

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pike-River a transmis à la MRC le 20 janvier 2014 les règlements numéro 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813 et 09-0813;

CONSIDÉRANT que les règlements 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813, et 09-0813, visent respectivement une refonte réglementaire afin d'assurer la concordance des règlements suivants au schéma d'aménagement : **Plan d'urbanisme** (04-0813); **Zonage** (05-0813); **Construction** (06-0813); **Lotissement** (07-0813); **Conditions émission permis de construction** (08-0813) et **Permis et certificats** (09-0813);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer les règlements numéros 04-0813, 05-0813, 06-0813, 07-0813, 08-0813, et 09-0813 de la municipalité de Pike-River **CONFORMES** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 455 - VILLE DE FARNHAM

143-0414

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 15 avril 2014 son règlement numéro 455;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise le remplacement de la grille de la zone C2-06 afin de permettre les activités agricoles, certains usages spécifiquement autorisés tels que les entreprises de paysagement (incluant les pépinières), les aires d'entreposage de matériaux en vrac comme usage accessoire, les cliniques vétérinaires et les maisons de pension et résidences pour personnes âgées.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 455 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard desdits règlements.

ADOPTÉ

**PARSIS SUIVI : COMPTE-RENDU DU COLLOQUE DU 27 MARS ET
PLAN D' ACTIONS DE B-M**

M. Robert Desmarais informe les maires des résultats du mini-colloque du 27 mars 2014 et du contenu du plan d'action du PARSIS, lequel identifie des projets et actions en lien avec la sécurité alimentaire et l'accès aux services, plus précisément, la conciliation-travail famille, le transport et l'éducation et la formation aux adultes.

**INVITATION DE LA CSVDC AU COLLOQUE SUR LA GOUVERNANCE DES
ORGANISMES PUBLICS ET PARAPUBLICS ET NOMINATION DE
REPRÉSENTANTS DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

144-0414

CONSIDÉRANT que la commission scolaire Val des cerfs (CSVDC), en collaboration avec les MRC Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska et les CSSS de la Pommeraie et Haute-Yamaska, organise un colloque sur la gouvernance afin d'échanger sur l'état de la gouvernance, les préoccupations et défis des milieux en lien avec la gouvernance et des modèles et pratiques prometteuses en matière de gouvernance;

CONSIDÉRANT que le colloque aura lieu le jeudi 8 mai à compter de 8h30 au Château-Bromont;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et de la MRC de La Haute-Yamaska sont invitées à participer audit colloque;

CONSIDÉRANT que le comité administratif a formulé la demande suivante à la CSVDC : « que la commission scolaire Eastern Townships soit présente et que les municipalités, les commissaires, les présidents des conseils d'établissement et les directions d'école soient présents à l'événement »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU**

À titre d'organisme participante, de contribuer financièrement au *Colloque sur la gouvernance des organismes publics et parapublics* pour un montant total de 500 \$ afin d'encourager la participation en baissant les coûts d'inscription à 30\$ / participant (incluant le diner).

De nommer les représentants suivants afin de participer audit colloque et de payer leur frais d'inscription au montant de 30\$ chacun ainsi que les dépenses afférentes sous présentation de pièces justificatives :

- M. Arthur Fauteur, préfet;
- M. Albert Santerre, préfet suppléant;
- M. Robert Desmarais, directeur général.
- M. Francis Dorion, DGA et directeur du service de la gestion du territoire;
- Mme Kim Lewis, coordonnatrice de *Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi*;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CAMPAGNE DE SÉCURITÉ POUR LES CYCLISTES ET LES AUTOMOBILISTES

Monsieur Desmarais présente au conseil les démarches effectuées jusqu'à maintenant en vue de mettre sur pied une campagne d'information sur le partage sécuritaire de la route entre les cyclistes et les automobilistes.

En collaboration avec la Sûreté du Québec, des affiches illustrant les principales règles de sécurité seront rédigées en français et anglais. Ainsi, un nombre suffisant d'exemplaires sera produit et une campagne de sensibilisation à l'intention des automobilistes sera réalisée dans les journaux locaux.

PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ESTRIE

145-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

De déléguer Messieurs Laurent Phoenix, Arthur Fautoux, Richard Burcombe et Robert Desmarais à participer au souper-bénéfice organisé par la Sûreté du Québec le 27 mai prochain à Sherbrooke. D'autoriser l'achat de trois (3) billets au coût de 95\$ par personne étant donné qu'un billet a été remis gracieusement à la MRC par le capitaine Ferland.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DU
SURPLUS ACCUMULÉ DE LA PÉPINIÈRE DE FEUILLUS**

146-0414

CONSIDÉRANT que les opérations de la pépinière de feuillus ont cessé au printemps 2013;

CONSIDÉRANT que suivant la liquidation des actifs de la pépinière de feuillus, il est nécessaire de procéder à la distribution du surplus accumulé aux municipalités membres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De distribuer aux municipalités membres le surplus accumulé au 31 décembre 2013 résultant de la cessation des opérations de la pépinière de feuillus et conséquemment de la liquidation de ses actifs comme suit :

MUNICIPALITÉS MEMBRES	Nombre de parts	Remb. réel selon résultats 2014	Remb. prévu au budget 2014
Bedford Ville	1	471,58 \$	470,20 \$
Cowansville	6	2 829,48 \$	2 821,68 \$
Dunham*	1	471,58 \$	470,20 \$
East Farnham	1	471,58 \$	470,20 \$
Farnham	8	3 772,64 \$	3 762,08 \$
Pike-River	2	943,16 \$	940,39 \$
Sutton*	5	2 357,90 \$	2 350,49 \$
	24	11 317,93 \$	11 285 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU LEVÉ TOPOGRAPHIQUE
AÉRIEN LIDAR DES SITES DE CARRIÈRES ET SABLIERES
ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

147-0414

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a autorisé le 18 février 2014, par le biais de la résolution 75-0214, un appel d'offres pour un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières, le tout conformément à l'article 936 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que ledit appel d'offres a été lancé le 12 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues le 2 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation d'un relevé topographique aérien LiDAR des sites de carrières et sablières au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise *Perron, Hudon, Bélanger Inc.*, au montant de 17 016,30 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur-général, à signer ledit contrat concernant le présent objet au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION
DE L'ÉDIFICE : RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC SERVISYS**

148-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De renouveler le contrat avec l'entreprise Servisys pour l'entretien des systèmes de chauffage / ventilation / climatisation de l'édifice selon l'offre de service présentée au montant de 3 425 \$ (plus les taxes applicables) payable en 2 versements.

D'autoriser Robert Desmarais, directeur-général, à signer au nom et pour le compte de la MRC tout document afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ CULTUREL

149-0414

CONSIDÉRANT que la présidente du comité culturel, Madame Françoise Desjardins, a quitté ses fonctions au début de l'année 2014;

CONSIDÉRANT que Madame Andrée Pelletier, membre du comité culturel, a exprimé son intérêt quant à la présidence du comité culturel;

CONSIDÉRANT que lors de sa rencontre régulière du 9 avril 2014 le comité culturel a recommandé la candidature de Madame Pelletier pour la présidence du comité pour l'an 2014;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

De nommer, à titre de présidente du comité culturel pour 2014, Madame Andrée Pelletier.

ADOPTÉ

COMPTES À PAYER

150-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement d'une (1) dépense excédant le pouvoir du comité administratif en date du 1^e avril 2014, à savoir:

Bélanger, Sauvé Avocats (MRC H-Y & MRC B-M / Carrières)

8 179.08 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**OCTROI DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE
POUR LE REGROUPEMENT ESTRIE-MONTEREGIE**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé le 16 décembre 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités membres du regroupement Estrie-Montérégie;

151-0414

CONSIDÉRANT qu'au jour où la présente résolution est soumise aux membres du comité administratif de la MRC Brome-Missisquoi, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Mallette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation du consultant et du comité de gestion;

CONSIDÉRANT que lors de sa réunion du 20 février 2014, le conseil d'administration de l'UMQ a octroyé le contrat regroupé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour des services d'assurances collectives pour les employés des municipalités et organismes municipaux du regroupement, dont la MRC Brome-Missisquoi ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JOSEF HUSLER
ET RÉSOLU :**

1. QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
2. QUE la MRC Brome-Missisquoi confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à La Capitale Assurances et gestion du patrimoine, à la suite d'un appel d'offres public;
3. QUE le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2014;
4. QUE le montant de la prime du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 sera de 76 799\$ taxes incluses, basé sur les conditions et protections actuelles du groupe, ce qui représente une baisse de 17%;
5. QUE le montant de la prime du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016 sera de 82 921\$ taxes incluses, basé sur les conditions et protections actuelles du groupe, ce qui représente une baisse de 11% ;
6. QUE les conditions des renouvellements subséquents seront connues après ce premier deux ans avec La Capitale ;

ADOPTÉ

POSTES CANADA : INTERRUPTION DU SERVICE PORTE-À-PORTE

152-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR PAULINE QUINLAN
ET RÉSOLU**

De demander à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'intervenir dans le dossier de l'interruption du service porte-à-porte de Postes Canada afin que l'installation des casiers communautaires tienne compte des principes stipulés ci-dessous :

1. S'assurer que l'emplacement des casiers communautaires procure un dégagement suffisant aux utilisateurs par rapport à la voie publique de façon à assurer leur sécurité ;
2. L'emplacement des casiers communautaires devrait être déterminé en consultation avec la municipalité ;
3. S'assurer que l'éclairage, l'abri, s'il y a lieu, et l'entretien des espaces des casiers communautaires soient à la charge de Postes Canada ;

4. La distribution postale dans les centres-villes et dans les autres secteurs densément occupés devrait tenir compte des complexités inhérentes à chaque milieu afin de proposer aux municipalités concernées une solution viable et réaliste.

ADOPTÉ

PARTICIPATION DE LA MRC À CERTAINS TOURNOIS DE GOLF EN 2014

153-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'aider financièrement les organismes suivants en participant à leur tournoi de golf et de nommer les maires suivants pour chacun des cinq (5) tournois ci-dessous et d'assumer les frais d'inscription ainsi que les dépenses afférentes sous présentation de pièces justificatives :

TOURNOIS	JOUEURS	DATE	ENDROITS
1. Échec-au-Crime :	Tom Selby Richard Burcombe	28 mai	Club de Roxton Pound
2. Chambre de commerce de Cowansville et Mentorat de Brome-Missisquoi :	Robert Nadeau Ginette Simard-Gendreau	28 mai	Club de golf Cowansville
3. Fondation BMP :	Arthur Fauteux Lucille Robert	18 juin	Club de golf Cowansville et Château Bromont
4. Regroupement soutien aux aidants Brome-Missisquoi :	Robert Nadeau Lucille Robert	4 juillet	Club de golf Cowansville
5. Fondation Maison Au Diapason :	Josef Husler Yves Lévesque	26 août	Club de golf Cowansville Château Bromont Parcours du Vieux village à Bromont

Les participants des tournois de golf ont la responsabilité de se trouver un substitut en cas d'absence.

ADOPTÉ

GALA DES AGRICULTRICES

Le préfet demande deux volontaires pour représenter la MRC au gala « Hommage aux agricultrices » qui se tiendra le 26 avril prochain à St-Hyacinthe et pour lequel la MRC a acheté quatre billets. Madame Stéphanie Levasseur, de Frelighsburg, est en nomination. Messieurs Jacques Ducharme et Albert Santerre accompagnés de leur conjointe sont choisis afin de participer à cette soirée et Monsieur Pierre Janecek accompagné de sa conjointe, est substitut.

CORRESPONDANCE

La municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge invite les maires à l'inauguration de la barrière pour contrôler la lamproie marine dans le ruisseau Morpions. Des experts américains, soit des représentants du *U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)* seront présents pour faire une présentation sur la construction et l'opération de la barrière et pourront répondre aux questions.

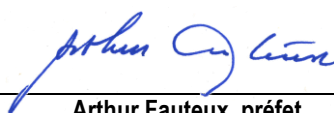
LEVÉE DE LA SÉANCE

154-0414

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



M^e Vanessa Couillard, greffière